



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

VigiGender

Question écrite n° 10113

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la diffusion des études de genre dans les réseaux Canopé et Éduscol de l'éducation nationale. Le 29 mai 2018, l'association VigiGender a remis à M. le ministre un rapport démontrant à la fois le caractère non scientifique des études de genre et le danger de leur application pour le développement psychique des enfants et des adolescents. Preuve a été également apportée que ces études sont largement diffusées dans les réseaux Canopé et Éduscol de l'éducation nationale. Selon ce rapport, les documents qui alimentent les réseaux Canopé et Éduscol et qui traitent de la mixité, de l'égalité fille-garçon et de la sexualité, sont fondées sur les études de genre. Toute pensée défendant la différence des sexes y est requalifiée de « stéréotype sexué » ou « stéréotype de genre » et tombe sous le coup d'accusation sexiste. Les textes sont écrits en écriture dite « inclusive », une écriture militante pourtant condamnée par l'Académie française. Des documents comme « Égalité, mixité : état des lieux et moyens d'action (collèges et lycées) », « Éducation à la sexualité au collège et au lycée » ou encore le DVD : « Pourquoi les femmes sont-elles plus petites que les hommes ? » présentent comme prérequis les postulats des études de genre. Le rapport de l'association VigiGender relate que 100 % des ressources (documents, livres et vidéos) conseillées sur Canopé et Éduscol (thèmes mixité, égalité fille-garçon et sexualité) sont issues du féminisme radical et/ou des universitaires des sciences sociales pro-genre. Sur Canopé, 80 % des références bibliographiques, figurant à la fin des ressources, sont issues de ces milieux militants. Sur Éduscol, 75 % des auteurs référencés en sont également issus. Pourtant, de nombreux scientifiques à l'instar du docteur Trond Diseth, psychiatre pour enfants norvégiens, le professeur Simon Baron-Cohen, spécialiste de l'autisme, Franck Ramus, du CNRS, le professeur Richard Lippa, professeur de psychologie à l'Université de Californie ou le professeur Anne Campbell, professeur de psychologie également, ont tous invalidé les thèses défendues par les études de genre. De nombreux psychiatres, pédopsychiatres et psychologues s'inquiètent de la difficulté des garçons à construire leur identité de futur homme et dénoncent la théorie du genre qui veut supprimer les différences. Ils mettent également en garde quant à la sexualisation précoce des enfants et « l'abandon des normes » qui leur sont enseignés à travers ces thèses. Le Dr Leonard Sax, diplômé de biologie et docteur en psychologie, affirme effectivement qu'« en occultant les distinctions entre sexes, on nuit à l'enfant ». Dès lors, elle lui demande pourquoi les études de genre semblent être soutenues par le ministère alors qu'elles sont sans fondement scientifique et suscitent même l'inquiétude des spécialistes de l'enfance.

Texte de la réponse

La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons fait partie des missions du système éducatif. C'est le sens de l'article L. 121-1 du code de l'éducation qui dispose que l'École contribue, à tous les niveaux, à favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes demeure central au moment où le ministre ajoute au triptyque « lire-écrire-compter » un quatrième savoir fondamental : « respecter autrui ». Le ministère de l'éducation nationale est donc pleinement engagé dans la prévention et la lutte contre toutes les discriminations, notamment celles fondées sur le sexe, afin de créer les meilleures conditions de réussite et d'épanouissement des élèves. La transmission de cette culture du respect et

de l'égalité entre les sexes se traduit dans les programmes d'enseignement, en particulier ceux de l'enseignement moral et civique, mais aussi dans la politique des établissements scolaires, engagés dans la prévention des comportements sexistes. L'action du ministère en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons, passe notamment par la formation des enseignants et par la production de ressources pédagogiques. Ni idéologiques, ni dogmatiques, les outils proposés sur les sites Eduscol et Réseau-Canopé sont élaborés par des groupes de travail réunissant des personnels d'inspection, de direction, d'éducation, d'enseignement et de recherche. Ces ressources offrent à la fois des éclairages sur les enjeux de l'égalité à l'école, des pistes pédagogiques liées aux programmes d'enseignement, ainsi que des préconisations pour inscrire l'égalité au cœur même des projets d'école et d'établissement. Leur développement se fonde sur un principe simple consistant à s'appuyer sur toutes les situations d'apprentissage pour transmettre aux élèves le sens de l'égalité, à un âge où les représentations sexuées se construisent et peuvent alimenter, par la suite, des phénomènes d'autocensure et des inégalités dans les parcours scolaires et les choix professionnels et personnels. Ces outils sont mis à disposition des personnels qui restent libres de leurs pratiques pédagogiques et des ressources qu'ils utilisent.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10113

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5681

Réponse publiée au JO le : [16 octobre 2018](#), page 9355